



Conseil Municipal du 20 avril 2021 PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
15	11	4	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 15 avril 2021 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 20 avril 2021 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens.

Etaient présents SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles,

STREIT Françoise, DIDIER Claude, MONTAGNON Danielle, DOLCI Marc, GARAYT Myriam, CHEVALLY Gérard, GOUTEL Jean Louis, CHEVALIER Bernard,

Excusés : GAVILLON Dominique pouvoir remis à DOLCI Marc, CHABERT Emma pouvoir remis à LORENZI Florence, VERNAY Gentiane pouvoir remis à CHEVALLY Gérard, MENVIELLE-CHABERT Véronique pouvoir remis à CHEVALIER Bernard.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame LORENZI Florence est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le projet de capitale champêtre de la culture (CCC) est exposé par Emmanuel VINCHON :

Il s'agit d'un projet actuellement à l'étude au département et à la région ; et déjà proposé à la communauté de communes du Trièves (CCT) ; ce projet a l'ambition d'impliquer toutes les communes volontaires du territoire.

Après les capitales européennes de la culture, l'idée est de créer des capitales champêtres de la culture autour des communautés de communes. Le Trièves est le territoire expérimental de ce nouvel label en cours de construction. L'objectif est de lancer cet événement, souhaité sur une durée de 4 mois, pour 2023.

Les enjeux d'une capitale champêtre : intégrer le développement durable et s'adapter aux situations de fragilités économiques, sanitaires, sociales et culturelles ; rassembler les habitants autour d'un projet collectif où chacun pendra sa place à partir non pas de programmes programmés clés en mains mais des savoir-faire individuels.

Au travers cet événement, il s'agira de valoriser les spécificités de la moyenne montagne comme territoire d'expérimentations et de développement, autour du levier culturel, mais intervenant sur les axes économiques, patrimoniaux, sociaux, touristiques et gastronomiques. Ainsi par exemple de s'interroger sur quelle serait la spécialité culinaire mensoise !

E. Vinchon insiste sur cette idée de créer des envies de fabriquer cet événement ensemble ; de faire-ensemble.

Déjà 10 communes du Trièves sont intéressées par cet événement.

Tout reste à faire. E. Vinchon est aux côtés des communes ; il accompagne la CCT et les communes et cherche à identifier quels sont les besoins et les méthodes de travail propres à chaque commune. Il préconise d'avoir un référent élu par commune pour avoir un interlocuteur privilégié.

Aux côtés du dispositif PVD, le projet de CCC prend tout son sens.

Le maire et les élus sont ravis de ce projet, très enthousiasmant. Ils vont prendre le temps de réfléchir et reviendront vers E. Vinchon rapidement.

Le Maire remercie E. Vinchon pour cette présentation.

Le maire ouvre le conseil municipal à 19H et annonce l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2021
2. Approbation de l'adhésion de la commune de Mens à Pep's Trièves.
3. Dispositif d'autodiagnostic énergétique des logements et des bâtiments : précisions.
4. Approbation de la convention de co-maitrise d'ouvrage avec St Baudille et Pipet pour le schéma directeur en eau potable : traitement de la turbidité de la source de la vanne.
5. Mise en place d'une plate-forme de déchets verts- Approbation du règlement intérieur.
6. Rendu Acte :
 - Convention de mise à disposition du domaine public à l'association Re-cycle-Art.
 - Convention tripartite de mise à disposition du domaine public Mens/ St Baudille et Pipet/ Association Les Pas des Huguenots.
7. Questions diverses :
 - a. Retour sur le conseil communautaire et ses commissions.
 - b. Création du groupe de travail : subventions de développement territorial pour les structures associatives.

1-Approbation du PV du CM du 23 mars 2021

Le PV du CM du 23 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2-Approbation de l'adhésion de la commune de Mens à Pep's Trièves

Poursuivant le soutien volontariste de la commune de Mens au projet Pep's Trièves TZCLD, il vous est proposé d'adhérer à l'association Pep's Trièves.

La participation annuelle pour l'année 2021 est proposée à 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- **d'adhérer à l'association Pep's Trièves, projet pour l'emploi participatif et solidaire ;**
- **de fixer la participation annuelle pour l'année 2021 à 150 € ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion et tous documents y afférents.**

3-Dispositif d'autodiagnostic énergétique des logements et bâtiments : précisions

Le conseil municipal a voté le 15 décembre dernier la mise en place du dispositif d'autodiagnostic énergétique des logements et des bâtiments.

Le montant de l'opération alors estimé était de 3500 € TTC.

A ce jour, la société Kerléa a revu à 3000 € TTC sa prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le programme d'autodiagnostic réalisé par la société Kerléa pour un montant total de 3000 € TTC ;**

- **de dire que la communauté de communes du Trièves (CCT) payera l'intégralité de la prestation ;**
- **que, moyennant le reliquat des aides apportées par la CCT à la commune à hauteur de 604,40 €, la commune versera à la CCT la somme restante de 2 395,60 € TTC.**
- **d'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

4-Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec St Baudille et Pipet pour le schéma directeur en eau potable.

Les communes de Mens et de St Baudille et Pipet utilisent la même ressource en eau, le captage de la Vanne, pour l'alimentation en eau potable de leurs abonnés.

Cette ressource connaît depuis quelques années des pics de turbidité importants et récurrents, avec un impact sur la qualité de l'eau distribuée.

La commune de St Baudille et Pipet, propriétaire de la ressource, souhaite lancer une étude de faisabilité d'un traitement de la turbidité. Elle associe dans cette étude la commune de Mens, qui utilise la moitié du débit de la ressource.

Pour mener cette étude qui concerne les 2 collectivités, celles-ci ont décidé de constituer une co-maîtrise d'ouvrage, portée par la commune de St Baudille et Pipet.

En tant que mandataire, il reviendra à la commune de St Baudille et Pipet de se charger de l'étude et de déposer les demandes de subventions.

La commune de Mens sera bien sûr associée aux différents stades de la procédure et de la consultation.

Le coût prévisionnel de l'étude globale est estimé à 50 000€ HT environ.

Le montant de l'étude sera à répartir comme suit :

- prise en charge du montant total TTC des travaux par la commune de St Baudille et Pipet
- encaissement de l'intégralité des subventions par la commune de St Baudille et Pipet sur la base du montant HT ;
- Prise en charge et remboursement par la commune de Mens sur la base du montant HT (20%).

Le calendrier prévisionnel de l'étude est établi en accord entre les 2 communes :

- Lancement de la consultation des bureaux d'étude : 21 avril 2021
- Démarrage de l'étude : 1^{er} juin 2021
- Livraison : 1^{er} octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage avec St Baudille et Pipet pour le schéma directeur en eau potable jointe en annexe ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

5-Mise en place d'une plate-forme de déchets verts- Approbation du règlement intérieur

A la demande de la communauté de communes, et comme cela existe déjà dans d'autres communes du Trièves, la mairie propose d'ouvrir une plate-forme de déchets verts à destination des habitants de Mens.

Cette plate-forme sera en contre-bas de la station d'épuration. Seuls les déchets verts susceptibles d'être broyés pourront être déposés.

Il est proposé d'ouvrir cette plate-forme aux mêmes jours que la déchetterie afin d'avoir une cohérence et une meilleure lisibilité auprès des habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le règlement intérieur de la plate-forme des déchets verts réservée exclusivement aux déchets broyables, joint en annexe.**

6- Rendu acte

Il est rendu acte des décisions du maire.

7- Questions diverses

Création du groupe de travail : subventions de développement territorial pour les structures associatives.

- Se proposent : le maire- Gilles Barbe- Dominique Gavillon- Jean-Louis Goutel- Françoise Streit- Véronique Menvielle-Chabert.

Retour sur le conseil communautaire et les commissions : tour de table et prise de parole des élus.

Avec un focus sur la prise de compétences mobilités par la CCT le 27 mars 2021 et la nécessité pour les communes de délibérer dans les 3 mois.

Il est rappelé que le C-rendu des commissions municipales est envoyé à l'ensemble des élus du conseil.

Information sur l'annulation de la foire du 1^{er} mai.

Séance levée à 20H10.

Prochain conseil municipal le mardi 18 mai 2021.